

Séance du : 10 juillet 2017

n° 50/2017

**L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.  
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

**Avaient donné pouvoir :**

E.FABRE DURAND à R.DUFOUR, JL GOUXETTE à A.ITIER, P.MAUGARD à P.MONOD, P.POUNT BISET à B.FAVROT, P.ROSSIGNOL à N.CALMET, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 62

Présents ou représentés : 32

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.  
Mrs Roger DUFOUR, Bernard FAVROT, Alain ITIER, Albert MAMY, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT.

**Excusés :**

Mme Sophie ADROIT.  
Mrs Serge CAZENAVE, Jean-Claude LANDET, Robert MASSICOT, Serge SERRANO, Pierre VIDAL.

**Objet : Validation du projet de convention cadre de l'Interscot GBT**

Vu la convention constitutive du GIP INTERSCOT en date du 10 juillet 2006,  
 Vu la décision d'approbation du projet d'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP INTERSCOT en Assemblée Générale du GIP le 27 septembre 2010,  
 Vu l'Assemblée Générale d'installation du GIP INTERSCOT qui s'est tenue le 13 juin 2014 suite au renouvellement des exécutifs locaux,

Vu la dissolution du GIP INTERSCOT en date du 31 décembre 2015 et l'assemblée générale de clôture du GIP en date du 14 novembre 2016  
 Vu la délibération n° 12/2017 du 27 mars 2017 désignant les représentants du PETR du Pays Lauragais au sein des réflexions liées à l'INTERSCOT ;

M. Le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais était membre du Groupement d'Intérêt Public Inter SCOT dont le rôle était d'assurer la mise en cohérence des projets des 4 SCOT de l'aire urbaine toulousaine (SCOT central, Nord toulousain, Sud toulousain, Lauragais).

Il précise que cet échelon de coordination est important car il assure un partage des connaissances et des stratégies dans un contexte de mise en place de la Métropole.

C'est pourquoi malgré la dissolution du GIP, les élus de l'INTERSCOT ont souhaité poursuivre les réflexions initiées et travaillent actuellement sur la constitution d'une instance plus souple sous forme d'un conventionnement.

Le Comité syndical est ainsi appelé à délibérer sur le projet de convention cadre de l'INTERSCOT Grand Bassin Toulousain, articulé autour de deux échelles de travail :

- l'INTERSCOT historique (composé du SCOT de la Grande Agglomération Toulousaine, du SCOT du Nord Toulousain, du SCOT du Pays Sud Toulousain et du SCOT du Pays Lauragais).

- et l'INTERSCOT métropolitain, proposé à 14 établissements publics porteurs de SCOT, qui permettra de poursuivre les réflexions engagées dans le cadre de la commission Grand Bassin Toulousain de l'INTERSCOT dont le Lauragais assurait la co-présidence aux côtés du SMEAT.

A noter que l'engagement financier demandé au PETR du Pays Lauragais dans le cadre de ce conventionnement, dont une partie (0.06€/hab) avait été inscrite au BP 2017 correspond à un budget de plus de 10 000€ par an et sera entièrement pris en charge par le Département de la Haute-Garonne.

**Ayant entendu l'exposé du Président,**

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) - **APPROUVE** la signature de la convention cadre de l'Interscot Grand Bassin Toulousain,
- 2°) - **CONFIE** au Bureau Syndical le suivi de cette convention
- 3°) - **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout pièce utile à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 juillet 2017.

**Le Président**

**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr